



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU GROUPE JURIDIQUE
MERCREDI 5 NOVEMBRE 2014
MAISON DES ASSOCIATIONS, CALAIS**

Présents :

- Josette VAUCHE, Salam Nord-Pas-de-Calais
- Loïse ROCHETEAU, France Terre d'Asile, Centre de rétention de Coquelles
- Faustine DOUILLARD, France Terre d'Asile, bureau de Calais
- Hortense GAUTIER, France Terre d'Asile, Centre de rétention de Coquelles
- Magali LAMBERT, AUDASSE
- Claire AUBRY, stagiaire avocate
- Cathy VASSEUR, France Terre d'Asile, Structure pour mineurs isolés étrangers à Arras
- Nathanaël CAILLAUX, la Cimade Nord Picardie, Lille
- Céline BARRE, Secours Catholique de Calais
- Christelle VENS, France Terre d'Asile, Structure pour mineurs isolés étrangers à Saint Omer
- Clémence GAUTIER-PONGELARD, Plate-forme de services aux migrants

Excusés :

- Marylise BUSIN, l'Auberge des migrants
- Maryse DOUCHET, La Cimade Arras
- Cindy PAVY, Terre d'Errance, Norrent-Fontes
- Elodie BEHAREL, La Cimade Nord Picardie
- Bertrand Nnouck A Bessong, Intégration les 31

1. Retours sur les dysfonctionnements constatés lors de ou depuis
la dernière réunion

➤ ***Expulsion d'un soudanais du CRA de Coquelles au Soudan***

Une demande de mesures provisoires avait été faite par FTDA pour ce soudanais mais les autorités n'ont pas attendu la décision de la CEDH et l'ont expulsé au Soudan sans prévenir FTDA.

➤ ***La Maison du jeune réfugié à Arras :***

Elle devrait ouvrir le 17 novembre. Ce sera un dispositif seulement de stabilisation, pas de mise à l'abri. Il y aura 30 places pour des MIE de 15 à 18 ans.

➤ ***Syrien recherché en Grèce***

Salam Dunkerque a accompagné dernièrement un syrien à la préfecture de Lille. Celui-ci avait des empreintes en Grèce. La préfecture a fait comprendre à la personne qui l'accompagnait que ce monsieur était recherché par la police en Grèce.

Il a sur lui un document grec qu'il faudrait traduire pour comprendre ce qu'il signifie.

Il a un autre rendez-vous à la préfecture le 17 novembre.

➤ ***L'ATA pour les dublinés***

Un demandeur d'asile dubliné suivi par la Cimade a eu des problèmes pour recevoir l'ATA au Pôle Emploi de Coudekerque Branche, mais le problème a été résolu. Il y a des problèmes dans d'autres Pôle Emploi à Lille. Sur Calais, ça marche bien. A priori, il vaut mieux amener tous les documents du dubliné + les textes de loi relatifs au versement de l'ATA aux dublinés.

Les demandeurs d'asile dublinés reçoivent l'ATA jusqu'à l'arrêté de remise aux autorités du pays responsable de la demande d'asile.

Si vous avez un problème avec Pôle Emploi pour un dubliné, vous pouvez le recenser et en parler avec la Cimade de Lille. Si les problèmes sont récurrents, peut-être qu'il sera intéressant de demander un rendez-vous avec la direction régionale de Pôle Emploi.

Un autre problème pour les dublinés c'est que la préfecture leur enlève au bout d'un moment la convocation Dublin, seul document d'identité qu'ils ont. Et sur Lille les dublinés n'ont même pas l'information qu'ils ont le droit à l'ATA, donc ils arrivent bien souvent à la Cimade après que la préfecture leur ai enlevé la convocation, après avoir reçu l'arrêté de remise. Il est donc trop tard pour demander l'ATA. Il faudrait savoir ce que dit la plate-forme AIR aux dublinés car ils ne savent pas qu'ils ont le droit à l'ATA.

➤ ***Changement à la sous-préfecture de Calais***

Au 5 novembre, la sous-préfecture passe par semaine 50 primo-demandeurs d'asile. Elle a un objectif de 100 par semaine. Elle pousse l'AUDASSE à prendre 100 demandeurs d'asile par semaine. L'AUDASSE a donc 4 nouvelles personnes salariées et cherche encore à embaucher pour pouvoir prendre en charge autant de demandeurs d'asile.

Au niveau chiffre, l'AUDASSE a donné 312 domiciliations en août, 232 en septembre et 186 en octobre. Tous ne sont pas passés à la sous-préfecture.

➤ ***Référés hébergement***

Le Secours Catholique et la PSM, avec Me Clément et Me Herdewyn, ont organisé des référés hébergement pour 16 demandeurs d'asile non-hébergés à Calais (demandeurs d'asile suivis par le Secours Catholique ou l'AUDASSE, sans distinction). L'OFII a trouvé un hébergements pour 15 d'entre

eux, le dernier étant devenu réfugié entre temps. Un demandeur d'asile en procédure prioritaire a été hébergé en CADA grâce à cette procédure. La décision a mis du temps à être rendue, notamment parce que le juge pensait être à une audience de reconduite à la frontière. La décision est jointe à mon mail.

➤ **Changements à la Cimade**

La Cimade d'Arras est désormais fermée. Ils recherchent des bénévoles.

➤ **Recours CNDA des demandeurs d'asile suivis par l'AUDASSE**

Se pose la question de comment gérer les recours CNDA des demandeurs d'asile suivis par l'AUDASSE. Cette question va se poser encore plus si le nombre de demandeurs d'asile suivi par l'AUDASSE augmente. Attention à bien donner les horaires des associations vers lesquelles vous orientez les demandeurs d'asile.

Horaires de la Cimade à Lille :

- Sans rendez-vous : mardi, mercredi, jeudi de 10h à 12h.
- Sur rendez-vous : mardi, mercredi, jeudi de 14h à 17h. Pour prendre rendez-vous, appeler le 03 20 54 35 14.

➤ **OFPPA**

La situation à Calais est prise en compte par l'OFPPA. Il y a eu la question de mettre en place une mission spéciale de l'OFPPA à Calais, mais cela n'a pas été fait.

➤ **Abus de faiblesse sur des demandeuses d'asile non-hébergées ?**

Dernièrement les salariés de l'AUDASSE ont remarqué qu'un homme accompagnait des femmes demandeuses d'asile. Il vient toujours avec des femmes différentes et il reste en dehors des bureaux. Il semble que cette personne soit connue du monde associatif comme hébergeant régulièrement des femmes à la rue. On le soupçonne d'en abuser sexuellement.

L'AUDASSE se pose la question de comment aider ces femmes. Un signalement de ces faits est possible auprès du procureur de la république (du tribunal de Boulogne-sur-Mer), par courrier avec accusé de réception.

➤ **Solutions pour un érythréen dubliné**

Il a de graves problèmes de santé. Quelles démarches pour un titre de séjour pour soins ?

Est-ce qu'il ne serait pas mieux de demander à utiliser la clause de souveraineté de l'article 17 de Dublin III ? C'est ce qu'a utilisé la Cimade, avec Me Emeline Lachal, pour une centrafricaine dublinée Italie qui est atteinte du VIH. Me Lachal a effectué un référé suspension.

➤ **Article 19 – règlement Dublin III**

L'alinéa 2 de cet article prévoit que lorsqu'une personne a quitté l'Union Européenne depuis plus de 3 mois, sa demande d'asile reprend à zéro. Mais l'alinéa 1er de cet article prévoit que l'Etat reponsable peut apporter la preuve qu'il n'est plus resposable de la demande d'asile d'une personne. Dans le cas d'une gambienne, qui avait demandé l'aisle en Norvège il y a 7 ans, et rentrée en Gambie ensuite, le juge des référés a demandé à la Norvège de prouver qu'elle a bien quitté le pays. Le juge dit que le second alinéa de l'article 19 annulerait le premier donc il ne l'utilise pas. La Norvège accepte la réadmission. Cette solution choisie par le juge offre beaucoup moins de garanties au demandeur d'asile.

➤ **Retour sur l'expérience de Christelle à l'OFPRA :**

A l'OFPRA, Christelle était spécialisée sur l'Afrique anglophone (RDC, Côte d'Ivoire, un peu de Centreafrique, de Comores (par visioconférence)). Mais avec la mutualisation des flux, elle a été obligée de s'occuper de pays qu'elle ne connaissait pas (ceux pari les 5 plus gros flux de demandeurs d'asile) : le Kosovo et le Bangladesh. Pour connaître la situation dans ces pays, les officiers de protection reçoivent une formation de 2 heures par pays.

L'OFPRA est peu organisé. Il y a eu plein d'améliorations mais ce n'est pas suffisant.

Formation des officiers de protection :

- Premier mois : le nouvel officier de protection suit un tuteur qui travaille à l'OFPRA depuis 4-5 ans.
- Deuxième mois : le nouvel OP prend 10 dossiers, toujours aidé par son tuteur.
- Troisième mois : le nouvel OP travaille seul et il sera accompagné une fois de son chef de section. Il commence d'abord avec 2 ou 3 pays.

Il existe des dossiers pays à l'OFPRA qui sont bien faits mais il faut documenter ses propres dossiers. Il s'agit donc d'une autoformation.

Les officiers de protection doivent rendre 2 décisions par jour (1,8). Convoquer une personne plusieurs fois est parfois nécessaire, malgré la nécessité de rendre 2 décisions par jour et donc le manque de temps pour reconvoquer. Lorsque les officiers de protection le font, c'est en général plutôt bon signe.

Les modèles de décision vont être plus détaillés désormais.

Le résumé des faits n'est pas envoyé systématiquement par l'officier de protection. Mais si on le demande, il est envoyé.

Dans les faits, la procédure prioritaire n'existe plus vraiment. Elle a été intégrée dans les flux.

Il est désormais possible de visiter l'OFPRA et d'assister à des entretiens. La chargée de communication de l'OFPRA s'appelle Mme Fayolle. Pour avoir plus d'information, vous pouvez contacter Christelle : juridiquesaintomer@france-terre-asile.org

ii. Jurisprudences récentes :

- **CEDH : Tarakhel c. Suisse** : en résumé, une famille est arrivée en Suisse après être passée en Italie. Elle a été dublinée en Italie. Elle a fait un recours contre la décision de réadmission en Italie et elle a porté son recours jusque la Cour EDH. La Cour oblige la Suisse à ne pas renvoyer la famille en Italie. Il y aurait violation de l'article 3 de la CEDH si les autorités suisses renvoyaient la famille en Italie, sans avoir obtenu au préalable des autorités italiennes la garantie d'une prise en charge adaptée à l'âge des enfants et de la préservation de l'unité familiale. Cet arrêt n'est donc pas l'équivalent de MSS C. Belgique et Grèce. Tous les demandeurs d'asile dublinés ne peuvent pas en profiter. Par contre, il servira aux familles et il pourrait servir aux personnes vulnérables, même sans preuves de mauvais traitement en Italie.

Sur les mauvais traitements en Italie, il existe un bon rapport d'une organisation Suisse à ce sujet.

iii. Prochaine réunion, le mercredi 5 novembre à 9h :

Ordre du jour :

- Les problèmes administratifs actuels rencontrés par les associations
- Les suites de l'arrêt Tarakhel c. Suisse ?
- D'autres sujets ?